

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc. | Numéro de permis 2019514 | Date d'inspection Le 15 février 2019 | |
| Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants II | | Numéro de téléphone (506) 864-8377 | |
| Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Visite à la garderie afin de donner le matériel pour le curriculum éducatif.

Le ratio est rencontré et l'établissement respecte le nombre maximal d'enfants.

L'établissement prend les précautions appropriées en lien avec les allergies.

Bonne supervision des enfants en tout temps lors de la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

15 février 2019

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date